## LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

ORGANE DE L'ARCHEVÈCHÉ ET DE TOUTE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE SAINT-BONIFACE

REVUE COMPRENANT DOUZE PAGES, PUBLIÉE LE 1ER ET LE 15 DE CHAQUE MOIS Abonnement: Canada \$1.00 par an. Etats-Unis, \$1.25. Etranger, 7 francs.

VOL. VIII.

15 Mai 1909

No. 10

SOMMAIRE.—Monseigneur au couvent de St-Norbert.—Œuvre de presse catholique.—Les Contemporains.—Ordination de M. l'abbé Ducharme.
—Profession religieuse à la Maison-Vicariale.—Récit d'un missionnaire français.—Notre concours d'ornithologie—Paroles d'un véritable homme d'Etat.—Ding! Dang! Dong!—R. I. P.

## MONSE!GNEUR AU COUVENT DE ST-NORBERT.

Le 25 avril, Mgr l'Archevêque a visité le florissant pensionnat de St-Norbert, comptant plus de cent élèves. Sa Grandeur était accompagnée de M. l'abbé Cloutier, euré, de M. l'abbé Paré, ass.-procureur et de M. l'abbé Bellavance, économe de l'archevîché. Nos lesteurs liront avec intérêt la touchante adresse qui lui fut présentée par les élèves. C'est un écho des fêtes de mars dernier.

Monseigneur et Venere Pere,

"Le souvenir, dit-on, est l'âme de la vie, et ne doit pas rester muet." Séduites par le charme de cette pensée, nous nous étions réjouies à l'avance du privilège légitimement convoité d'être les premières à exprimer nos sentiments à l'occasion du 19 mars, date commémorative pour l'Eglise Métropolitaine de St-Boniface, qui célèbre à cette époque le glorieux anniversaire du jour heureux où Votre Grandeur s'inclina sous l'onction et la bénédiction du Prélat Consécrateur

Alors, comme aujourd'hui, Monseigneur, vos enfants du Couvent de St-Norbert se souvenant que les épines ont plus d'une fois transpercé votre cœur de Pontife et de Père et que les blessures infligées ont souvent eu pour cause votre attachement inviolable au "Dépot que vous gardez," la reconnaissance les aurait amenées à vos pieds pour y déposer le filial hommage de leur profond respect joint à celui de leurs ferventes actions de grâces.

Si des circonstances qui fournissaient à Votre Grandeur une nouvelle occasion de sauvegarder les intérêts de la Sainte Fglise, en défendant les droits de quelques-uns de ses enfants, neus ent privées